

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 7 septembre 2016

Président	:	M.	Christian BÉCHERRAZ
Secrétaire	:	Mme	Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	M.	Arnaud GRAND
		M.	Vincent HALDI
Scrutateurs suppléants	:	M.	Raphaël CORBAZ
		M.	Anthony HUYS
Huissier	:	M.	Jean-Michel TALON
Huissier Suppléant	:	M.	Patrick TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 7 septembre 2016 à 19 h. 45, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Approbation des procès-verbaux des séances :

- 1.1. d'installation des Autorités communales du 15 juin 2016
- 1.2. du Conseil communal du 25 juin 2016

2. Assermentation d'une conseillère et de 5 conseillers absents lors de la séance d'installation des Autorités communales du 15 juin 2016 :

- 2.1. M. Christian Allenbach (Verts)
- 2.2. M. Mickaël Bulliard (UDC)
- 2.3. M. Julien Chevalley (PLR)
- 2.4. M. Claude-Pascal Gay (PLR)
- 2.5. M. Emmanuel Gétaz (ML)
- 2.6. Mme Mélanie Nicollier (PLR)

3. Prestation de serment d'un conseiller, en remplacement de :

- 3.1. M. Bernard Gret (PLR), démissionnaire

4. Nominations :

- 4.1. Nomination de trois membres au Conseil d'établissements scolaire de Montreux – Veytaux pour la législature 2016 – 2021.
- 4.2. Nomination d'une ou d'un membre de la Commission des finances, en remplacement de M. Patrick Aubort (PLR), démissionnaire ;

4.3. Nomination d'une ou d'un membre de la Commission de gestion, en remplacement de M. Patrick Aubort (PLR), démissionnaire.

5. Communication du Bureau

6. Correspondance

7. Communication de la Municipalité

8. Motions, postulats et interpellations déposés

9. Rapports des commissions :

9.1 sur le préavis No 17/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'897'912.95, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux travaux urgents effectués sur des biens publics suite aux intempéries survenues de 2013 à 2015. (Rapp : M. Christophe Privet) ;

9.2 sur le préavis No 18/2016 relatif à l'adoption de la servitude de passage public à pied au travers du plan partiel d'affectation (PPA) "La Corsaz". (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;

9.3 sur le préavis No 19/2016 relatif à l'octroi d'une subvention annuelle de CHF 50'000.- en faveur de l'organisation du Montreux Trail Festival, à porter aux budgets 2017, 2018 et 2019.(Rapp : M. Raphaël Corbaz) ;

9.4 sur le rapport-préavis No 20/2016 relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 110'000.- ainsi que d'une subvention exceptionnelle de CHF 150'000.-, à financer par crédit complémentaire, en faveur de la Fondation du Festival du rire. (Rapp : M. Michel Zulauf) ;

9.5 sur le postulat de Mme la Conseillère communale Anne Saito « Pour l'aménagement de jardins communautaires à Montreux ». (Rapp : Mme Irina Gote).

10. Préavis de la Municipalité :

10.1 No 22/2016 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2017 et 2018 ;

10.2 No23/2016 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 300'000.- par cas, à accorder à la Municipalité pour la législature 2016-2021 ;

10.3 No 24/2016 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021 ;

10.4 No 25/2016 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de plaider à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021 ;

10.5 No 26/2016 relatif aux compétences financières de la Municipalité pour la législature 2016-2021, en matière de crédits supplémentaires, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas, et d'acquisition de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 150'000.- par cas ;

Note : Les 5 préavis susmentionnés seront étudiés par la commission des finances, vu l'unité de leur matière, date de la séance de la CoFin, le lundi 12 septembre 2016 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux.

10.6 No 28/2016 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de CHF 75'000.-, à financer par crédit complémentaire, à titre de participation à la recapitalisation, à hauteur de CHF 300'000.-, de la Fondation du Septembre musical à Montreux.(Date de la séance de la commission, le lundi 12 septembre 2016 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

10.7 No 29/2016 relatif à l'adoption de la servitude de passage public pour piétons au travers du plan de quartier (PQ) "Chernex Village" et de la modification partielle de la servitude de passage public pour piétons No 280452 (09.09.1980) qui régit le passage public des piétons sur la ruelle de la Poste à Chernex.(Date de la séance de la commission, le lundi 12 septembre 2016 à 19 h. 00, à la Rue de la Gare 30 à Montreux) ;

10.8 No 30/2016 relatif à l'adoption du plan de quartier (PQ) "Chernex Village" ainsi que la vente de la parcelle communale No 2734 pour un montant de CHF 755'000.- (Date de la séance de la commission, le lundi 12 septembre 2016 à 19 h. 00, à la Rue de la Gare 30 à Montreux) ;

Note : Les préavis nos 29/2016 et 30/2016, vu l'unité de matière, seront étudiés par la même commission.

10.9 No 32/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'088'000.- au maximum pour le renouvellement de sept véhicules utilitaires, amorti par prélèvement sur provision et l'acquisition de quatre véhicules utilitaires, pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts. (Date de la séance de la commission, le mercredi 28 septembre 2016 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

10.10 No 33/2016 relatif à l'adoption des modifications apportées au dossier de révision du Plan général d'affectation (PGA) à la suite de l'approbation préalable du Département cantonal du territoire et de l'environnement (DTE) du 10 juin 2015. (Date de la séance de la commission, le mercredi 14 septembre 2016 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

11. Rapport-préavis de la Municipalité :

11.1 No 31/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 64'000.- au maximum pour la fourniture et la pose d'afficheurs indicateurs du nombre de places libres dans les parkings et en réponse au postulat de Mme Irina Gote, pris en considération le 3 février 2016, « Pour l'installation

aux différents points d'entrées de notre Commune, de panneaux indiquant les places libres dans les parkings de la ville ». (Date de la séance de la commission, le mardi 13 septembre 2016 à 19 h. 00 à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

- 11.2 No 34/2016 relatif à la mise en place d'un dispositif de travail social de proximité (TSP) et à la création d'un poste de « travailleur social hors murs » (TSHM) à 100% sur la Commune de Montreux, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 154'900.- (rapport-préavis No 29/2012), ainsi qu'à la pérennisation du dispositif. (Date de la séance de commission, mardi 13 septembre 2016 à 19h00, à l'avenue des Alpes 22 à Montreux).

12. Développement (s) des motions et des postulats :

- 12.1 Postulat de M. le Conseiller communal Christophe Privet « Aide au logement 2.0 (deux point zéro) ».

13. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

14. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Christian Bécherraz déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

Il souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette première séance de la législature 2016 - 2021 du Conseil communal de Montreux.

Il souhaite également la bienvenue à la Municipalité, présente in corpore, ainsi qu'à M. Olivier Rapin, Secrétaire municipal.

Il salue tout autant le public, toujours aussi fidèle, et le remercie pour l'intérêt qu'il porte à nos séances, ainsi que les journalistes présents.

L'assemblée a été valablement convoquée avec l'ordre du jour établi. Il est impératif que chaque Conseillère et chaque Conseiller ait signé la liste de présence, si ce n'était pas le cas, Monsieur le Président les prie de le faire maintenant. Il constate néanmoins que le quorum est d'ores et déjà atteint avec la présence de 87 Conseillères et Conseillers. L'assemblée peut donc valablement délibérer et il déclare la séance ouverte.

Un certain nombre de Conseillères et Conseillers se sont excusés. La liste figurera comme d'habitude dans le procès-verbal.

Présence :

87 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Nathalie Antonijevic, Sarah Boulahchiche, Carole Grangier, Amiira Neff, Anne Saito, MM. Jonathan Al Jundi, Mickaël Bulliard, José Pires Jorge, Olivier Raduljica, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Jean-Marc Forclaz, Francis Gonzalez.

M. le Président informe le Conseil qu'il doit rajouter, au point 10. de l'ordre du jour, un point 10.11 intitulé : « Projet de révision des statuts de l'ARAS Riviera ».

Il demande s'il y a d'autres modifications concernant cet ordre du jour.

M. Yves Depallens se permet de demander un rajout à l'ordre du jour, par rapport à une erreur lors de la séance d'installation des Autorités communales, en ce qui concerne la nomination des scrutateurs et scrutateurs suppléants.

Il propose une rocade entre le scrutateur et le scrutateur suppléant du groupe PLR.

M. le Président déclare que c'est prévu au point 4.5 des Nominations.

M. Florian Chiaradia propose de rajouter un point. Suite à la démission de M. Stéphane Barbey, il leur faut nommer un nouveau commissaire à la Commission de recours en matière d'impôts communaux.

M. le Président répond que cela interviendra au point 4.4 des Nominations.

M. Alexandre Staeger désire savoir si et quand on va recevoir le préavis relatif aux modifications des statuts de l'ARAS.

M. le Président répond que des explications seront données par un Municipal quand on sera à ce point de l'ordre du jour.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES :

1.1 d'installation des Autorités communales du 15 juin 2016

La discussion est ouverte.

M. Christian Gagnat demande une modification. M. Mickaël Bulliard figure par erreur dans les absents, alors qu'il doit figurer dans les absents excusés.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe au vote de ce procès-verbal à main levée.

Le procès-verbal, avec la correction demandée, est accepté à l'unanimité.

1.2 du Conseil communal du 25 juin 2016

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de ce procès-verbal à main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président Christian Bécherraz remercie notre secrétaire pour la rédaction de ces procès-verbaux.

2. ASSERMENTATION D'UNE CONSEILLÈRE ET DE 5 CONSEILLERS ABSENTS LORS DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DES AUTORITÉS COMMUNALES DU 15 JUIN 2016 :

M. Mickaël Bulliard (UDC) est excusé.

Mme Mélanie Nicollier (PLR), MM. Christian Allenbach (VERTS), Julien Chevalley (PLR), Claude-Pascal Gay (PLR) et Emmanuel Gétaz (ML) sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

3. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER, EN REMPLACEMENT DE :

Les membres du Bureau ont tenu séance ce jour à 19h15 et ont vérifié l'éligibilité de M. Patrick Grognez (PLR), en remplacement de M. Bernard Gret (PLR), démissionnaire. Il a été procédé à l'élection de M. Patrick Grognez conformément à l'art. 66 LEDP.

M. Patrick Grognez est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président Christian Bécherraz félicite M. Patrick Grognez pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée.

4. NOMINATIONS

4.1 Nomination de trois membres au Conseil d'établissements scolaire de Montreux – Veytaux pour la législature 2016 – 2021.

M. le Président déclare qu'il y a trois candidats : MM. Yanick Hess, Romain Pilloud et Julien Kundert. Il demande s'il y a d'autres propositions, ce qui n'est pas le cas.

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir les personnes nommées, vu l'art. 14 du règlement du Conseil communal, sont élues. M. le Président les félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4.2 Nomination d'une ou d'un membre de la Commission des finances, en remplacement de M. Patrick Aubort (PLR), démissionnaire ;

M. le Président attend la proposition du PLR.

M. Yves Depallens déclare que le PLR présente, pour la Commission des finances, la candidature de M. Claude-Pascal Gay.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Vu l'art. 14 du règlement du Conseil communal, la personne nommée est élue. M. le Président la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4.3 Nomination d'une ou d'un membre de la Commission de gestion, en remplacement de M. Patrick Aubort (PLR), démissionnaire.

M. le Président attend la proposition du PLR.

M. Yves Depallens déclare que le PLR présente, pour la Commission de gestion, la candidature de M. Julien Chevalley.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir la personne nommée, vu l'art. 14 du règlement du Conseil communal, est élue. M. le Président la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4.4 Nomination d'une ou d'un membre de la Commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de M. Stéphane Barbey, démissionnaire.

M. le Président attend la proposition des VERTS.

M. Florian Chiaradia déclare que le groupe des VERTS présente la candidature de M. Olivier Blanc.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Alexandre Staeger n'a pas une autre proposition, mais il propose à M. le Président, dans la foulée, d'élire aussi la remplaçante de Mme Susanne Lauber Fürst à cette même commission.

M. le Président déclare que cela se fera à la séance du mois d'octobre, Mme Susanne Lauber Fürst ayant démissionné pour le mois d'octobre.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Vu l'art. 14 du règlement du Conseil communal, la personne nommée est élue. M. le Président la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4.5 Rocade entre le scrutateur du groupe PLR et le scrutateur suppléant du groupe PLR

M. le Président attend les propositions.

M. Yves Depallens propose la rocade du scrutateur M. Arnaud Grand avec le scrutateur suppléant M. Raphaël Corbaz.

M. le Président demande au Conseil s'il accepte cette rocade en votant à main levée.

Le Conseil communal de Montreux accepte cette rocade à l'unanimité.

5. COMMUNICATION DU BUREAU

M. le Président Christian Bécherraz rappelle que la sortie quinquennale du Conseil communal aura lieu le 15 octobre.

Comme tous ont pu le constater le programme de cette sortie n'était pas joint à l'enveloppe. Il n'a pu le finaliser que tout dernièrement et il parviendra aux membres du Conseil par courrier avec leur diplôme de Conseillère et Conseiller.

Pour cette sortie le rendez-vous sera à la voirie, à 08h00, pour déjeuner. Ensuite les participants descendront en car à l'Avenue des Alpes pour la visite du tunnel. A la sortie du tunnel les cars reprendront les participants pour les conduire aux Hauts de

Caux pour la visite des chalets à Claude Nobs, le Picotin et le Grillon, où seront servis l'apéritif et le repas. Voilà le projet définitif de la sortie.

Pour celles et ceux qui n'ont pas le règlement du Conseil communal, il sera à disposition auprès de notre huissier lors de la séance du 12 octobre 2016.

6. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu plusieurs courriers dont il va donner lecture.

Le premier courrier émane de M. Bernard Gret et concerne sa démission du Conseil communal. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 1)

Le deuxième courrier émane de M. Patrick Aubort et concerne sa démission de la Commission des finances et de la Commission de gestion. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 2)

Le troisième courrier émane de M. Jean-Daniel Rochat et concerne sa démission du Conseil communal. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 3)

Le quatrième courrier émane de M. Stéphane Barbey et concerne sa démission du parti des Verts. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 4)

Le cinquième courrier émane également de M. Stéphane Barbey et concerne sa démission de la Commission de recours en matière d'impôts communaux. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 5)

Le sixième courrier émane de M. Pablo Menzi et concerne sa démission de la CCO. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 6)

Le dernier courrier émane de Mme Susanne Lauber Fürst et concerne sa démission de la Commission de recours en matière d'impôts communaux. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 7)

7. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu, dans l'enveloppe, une communication de la Municipalité relative à l'édition « pilote » du Passeport Vacances 2016 et le Rapport de gestion de l'exercice 2015 de la Société Centre de Congrès Montreux SA.

Il n'y a pas d'autres communications.

8. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Deux motions et une interpellation ont été déposées sur le bureau de M. le Président.

La première motion émane de M. Daniel Manzini et porte le titre : « Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en provenance de Vevey : un giratoire à la hauteur de l'Hôtel de Chailly ». M. Manzini développera sa motion lors du prochain Conseil.

La deuxième motion émane de M. Franco Meichtry et porte le titre : « Le démantèlement des Bains publics de Clarens s'effectue au mépris de notre démocratie directe et des compétences de notre Conseil ».

M. le Président demande à M. Meichtry s'il veut la développer maintenant ou lors du prochain Conseil. M. Franco Meichtry déclare qu'il veut effectivement la développer de

suite car c'est urgent, on s'est fait brûler la politesse par la Municipalité, il aimerait donc intervenir le plus vite possible.

Cette motion sera donc développée au point 12 de l'ordre du jour.

L'interpellation a été déposée par M. Daniel Manzini et concerne le projet des Jardins de la Rouvenaz. Cette interpellation sera traitée au point 13 de l'ordre du jour.

9. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

9.1 sur le préavis No 17/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'897'912.95, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux travaux urgents effectués sur des biens publics suite aux intempéries survenues de 2013 à 2015. (Rapp : M. Christophe Privet) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Christophe Privet, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 17/2016 de la Municipalité du 3 juin 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'897'912.95, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux travaux urgents effectués sur des biens publics suite aux intempéries survenues de 2013 à 2015,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'897'912.95 TTC, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux travaux urgents effectués sur les biens publics suite aux intempéries survenues de 2013 à 2015 ;
2. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir directement cet investissement par le compte de fonctionnement No 400.3321 ;

5. de couvrir cet amortissement par un prélèvement sur le compte No 9282.001 « Réserves générales pour investissements futurs » ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

M. le Président Christian Bécherraz indique aux nouveaux membres du Conseil le fonctionnement du vote électronique.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 84 OUI, 0 NON et 0 abstention.

9.2 sur le préavis No 18/2016 relatif à l'adoption de la servitude de passage public à pied au travers du plan partiel d'affectation (PPA) "La Corsaz". (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Olivier Raduljica étant excusé c'est M. Ihab Al Jundi qui le remplace.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Ihab Al Jundi, en remplacement du président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 18/2016 de la Municipalité du 10 juin 2016 au Conseil communal relatif à l'adoption de la servitude de passage public à pied au travers du plan partiel d'affectation (PPA) "La Corsaz",

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter la servitude de passage public à pied au travers du PPA "La Corsaz" ;
2. de proposer au Département compétent d'approuver préalablement la servitude de passage public à pied au travers du PPA "La Corsaz".

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 85 OUI, 0 NON et 0 abstention.

9.3 sur le préavis No 19/2016 relatif à l'octroi d'une subvention annuelle de CHF 50'000.- en faveur de l'organisation du Montreux Trail Festival, à porter aux budgets 2017, 2018 et 2019. (Rapp : M. Raphaël Corbaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour le groupe Montreux Libre, la demande d'un crédit sur trois ans pour une nouvelle manifestation sportive à Montreux soulève de nombreuses questions.

Il nous semble en effet indispensable de redéfinir notre politique événementielle, laquelle comprend tant les manifestations culturelles que sportives.

Nous assistons, depuis quelques années, à une forme de fuite en avant, avec des rajouts continuels de nouveaux événements, qui à chaque fois nécessitent de nouvelles subventions, des prestations importantes des services communaux, la mise à disposition d'espaces ou locaux et finalement la mobilisation d'innombrables bénévoles.

Est-il possible d'augmenter constamment le nombre de manifestations à Montreux ?

Il nous semble que, tant sur le plan financier que de la disponibilité du bénévolat, la réponse est négative.

On a connu récemment, lors de la Fête Fédérale de Musique, des problèmes extrêmement importants de recrutement de bénévoles.

En vérité, cette manifestation a poussé aux limites extrêmes les besoins en bénévoles et a démontré qu'il n'est pas possible de rajouter indéfiniment des manifestations supplémentaires dans le calendrier annuel de Montreux.

Sur le plan de l'économie touristique, une ville qui baserait sa réussite sur l'augmentation constante d'événements est condamnée à rencontrer des problèmes de recrutement de bénévoles et à voir ses subventions exploser.

Baser un modèle économique sur la disponibilité presque sans limite de bénévoles est par ailleurs un calcul très dangereux.

Or, Mesdames et Messieurs, il ne vous aura pas échappé que lors de cette même séance du Conseil, nous allons devoir parler également de deux demandes d'aide financière très importantes, pour deux manifestations en grand danger financier.

D'une part, le Montreux Comedy attend que nous votions un crédit de CHF 260'000.- alors que cet argent est déjà engagé dans l'édition 2016 qui aura lieu dans quelques semaines.

Si nous refusons ce crédit, le Festival serait en quasi faillite dans l'heure.

D'autre part, le Septembre Musical a besoin urgemment de CHF 300'000.- pour sortir d'une situation de surendettement.

Ces deux manifestations avaient pourtant déjà reçu précédemment des soutiens réguliers, mais aussi exceptionnels de notre commune, y

compris une recapitalisation dans le cadre du postulat déposé par votre serviteur.

N'est-il pas temps de faire une pause, de redéfinir nos besoins et objectifs avant de continuer à lancer des manifestations supplémentaires sur plusieurs années ?

Le postulat de notre collègue Privet, demandant une réactualisation du préavis sur la politique culturelle, ne dit pas autre chose.

Il nous faut prendre du recul et redéfinir nos besoins, dans le domaine culturel et sportif.

C'est l'ensemble des événements, culturels et sportifs, qui devraient être analysés, remis dans un cadre clair afin que nous sachions pourquoi nous y investissons des moyens financiers, logistiques et humains très importants.

A notre avis, ce cadre clair n'existe plus, nous constatons de plus en plus souvent des demandes tardives de soutiens importants et une redéfinition des priorités est nécessaire.

Le Montreux Trail Festival, ce projet de nouvelle course d'endurance, ne nous paraît pas répondre à un besoin sur la commune.

Au contraire, on ressent bien à la lecture du rapport de la commission, que de sérieuses réserves existent, notamment sur le risque de voir cette manifestation entrer en concurrence avec le Montreux-Rochers-de-Naye, tant en termes de disponibilité de bénévoles que de recherche de soutiens financiers locaux et régionaux.

Quand à la course du Tour du Cubly, déjà reportée cette année faute de bénévoles disponibles en nombre suffisant, on doute sérieusement qu'il puisse « bénéficier » (entre guillemets) de l'arrivée de cette nouvelle manifestation.

En matière de sport, nous connaissons nos manifestations phares : le Volley Master, la Coupe des Nations de Rink Hockey et la course Montreux-Rochers-de-Naye en font partie.

Il nous semble par conséquent que dans chacun de ces domaines, la commune a ce qu'il lui faut.

Avec les 25'000 habitants que nous comptons sur la commune, nous ne pouvons pas prétendre augmenter constamment le nombre de manifestations sportives ou culturelles.

Nous devons d'abord assurer à celles existantes un cadre de fonctionnement aussi bon que possible.

La concurrence entre la course Montreux-Rochers-de-Naye et la nouvelle course proposée paraît évidente, sur le plan financier, de recherche de soutiens et de bénévoles.

En conclusion, une partie du groupe Montreux Libre est partisan de refuser cette demande de crédit, en attendant une redéfinition de la

politique événementielle de Montreux, incluant les manifestations sportives et culturelles.

L'autre partie du groupe souhaite entrer en matière sur une subvention pour un an uniquement, avec nécessité d'obtenir un bilan de la première édition pour décider de la suite.

L'argument du Municipal Walther, en commission, sur le fait que notre décision, en novembre prochain, de poursuivre ou pas serait trop tardive pour une manifestation qui aurait lieu à la fin juillet de l'année suivante, en 2017, ne tient pas : pour le Montreux Comedy, une décision deux mois avant la manifestation est acceptable, mais pour le Montreux Trail, une décision huit mois avant la manifestation ne le serait pas.

Allons donc, les sportifs d'endurance ont, par définition, le cœur solide et ils devraient supporter cette modeste montée d'adrénaline !

En conséquence, le groupe Montreux Libre redépose l'amendement proposé en commission, sans modification du texte.

S'il est accepté, la majorité du groupe votera le crédit pour un an.

S'il est refusé, une grande partie du groupe s'opposera à la demande municipale.

Je vous remercie de votre attention et je profite de remercier M. Meichtry qui m'a prêté ses lunettes. On n'a peut-être pas toujours les mêmes points de vue, mais en tout cas on a besoin de la même optique ! »

M. le Président Christian Bécherraz demande à M. Emmanuel Gétaz de lui apporter l'amendement par écrit.

M. Gétaz répond que c'est l'amendement déposé en commission sans modification.

M. le Président donne d'abord la parole à M. Patrick Aubort.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Que voilà un projet intéressant et rafraîchissant. Le PLR se réjouit avec enthousiasme de l'arrivée d'un nouvel organisateur de manifestation sportive sur notre territoire.

L'intérêt du Montreux Trail Festival est d'allier le sport et notre magnifique paysage. Les participants, les spectateurs et les bénévoles pourront ainsi, en fonction du choix des distances, découvrir différentes facettes des Hauts en empruntant notre vaste réseau de sentiers pédestres.

Les synergies possibles avec le Tour du Cubly sont souhaitables et à encourager.

Le PLR salue aussi le professionnalisme des démarches entreprises pour le financement de cette manifestation et sera particulièrement attentif à l'application des principes Eco-Trail afin que nos monts, nos villages et notre ville restent propres.

Gageons que ce projet aura aussi pour avantage de faire avancer la réponse au postulat de notre cher ancien collègue PLR Wolfgang Martz intitulé « Les chemins pédestres des Hauts de Montreux : un patrimoine à entretenir et à valoriser ».

La commission ne s'y est pas trompée, elle a accepté le préavis à l'unanimité et le PLR vous invite à en faire de même.

Je vous remercie de votre attention ».

La parole n'est plus demandée.

M. le Président donne lecture de l'amendement proposé par M. Gétaz :

1. d'octroyer pour 2017 une subvention de CHF 50'000.- en faveur de l'organisation du Montreux Trail Festival.

La discussion est ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare que compte tenu que dans le rapport il est noté : « Il est également souligné que la Municipalité devra être représentée dans le comité, qu'il lui serait remis les comptes intermédiaires avant la manifestation, qu'elle obtiendrait les résultats finaux et qu'elle pourrait proposer au Conseil de supprimer la subvention pour 2018 et 2019 si elle estimait que la manifestation n'avait pas d'avenir », le groupe UDC ne soutiendra pas cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président relit encore une fois l'amendement :

1. d'octroyer pour 2017 une subvention de CHF 50'000.- en faveur de l'organisation du Montreux Trail Festival.

M. le Président relève que s'il comprend bien, les années suivantes seraient supprimées.

On passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement par 60 NON, 15 OUI et 9 abstentions.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Raphaël Corbaz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 19/2016 de la Municipalité du 10 juin 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention annuelle de CHF 50'000.- en faveur de l'organisation du Montreux Trail Festival, à porter aux budgets 2017, 2018 et 2019,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'octroyer en 2017, 2018 et 2019 une subvention annuelle de CHF 50'000.- en faveur de l'organisation du Montreux Trail Festival ;
2. de porter à cet effet un montant de CHF 50'000.- sur le compte no 170.3653 « subventions » des budgets 2017, 2018 et 2019 ;
3. d'amortir annuellement cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalant sur le compte no 9281.180 « provision pour participation à des institutions et manifestations à caractère public » ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 68 OUI, 10 NON et 7 abstentions.

9.4 sur le rapport-préavis No 20/2016 relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 110'000.- ainsi que d'une subvention exceptionnelle de CHF 150'000.-, à financer par crédit complémentaire, en faveur de la Fondation du Festival du rire. (Rapp : M. Michel Zulauf) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Michel Zulauf, président-rapporteur de la commission, prie le Conseil d'excuser une erreur qui figure au début du rapport. La commission était effectivement composée de 10 membres qui étaient tous présents, mais c'est M. Christophe Privet qui représentait le parti de Montreux Libre, alors que M. Emmanuel Gétaz n'était pas présent lors de cette séance de commission.

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Verts est partagé sur l'objet dont nous discutons actuellement. La question est en effet de savoir si l'on souhaite un festival l'année prochaine ou non. A ce stade, ne pas accorder ces centaines de milliers de francs, c'est signer l'arrêt de mort du Festival.

Certains seront à même de penser que l'orientation de la programmation est à revoir ou que l'internationalisation et que la couleur anglo-saxonne du Festival sont regrettables. Mais pour nombre d'entre nous, le Conseil communal est tenu d'un devoir de cohérence. En effet, faut-il le rappeler ici, ce préavis fait suite au préavis 27/2015, qui amendé selon le compromis d'alors, exigeait que la marque du Festival soit détenue par la Fondation. Mesdames et Messieurs, aujourd'hui ces conditions sont remplies, c'est pourquoi une majorité du groupe votera cette subvention.

Toutefois, qu'il soit bien clair : accepter de débloquer ce montant ne signifie pas que nous accepterons à l'avenir de telles subvention en l'état. Surtout, verser de l'argent public implique certaines contreparties et garanties au niveau de la structure du Festival. Les changements

annoncés au niveau de la gouvernance ainsi que de la direction artistique méritent à ce titre d'être encouragés. Enfin, nous nous réjouissons d'ores et déjà que GF Productions et la Fondation clarifient leur relation. Je vous remercie ».

La discussion est toujours ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Madame et Messieurs, chers collègues,

Nous sommes extrêmement sensibles, Mesdames et Messieurs, à l'utilisation judicieuse de ce que l'on appelle « les deniers publics », et c'est pourquoi le groupe UDC est opposé à une politique irréfléchie de subventionnement tout azimut, ce que nous avons à maintes reprises exprimé en ce plénum.

Ce soir nous devons nous prononcer sur ce préavis qui octroie un crédit budgétaire complémentaire de CHF 110'000.- ainsi qu'une subvention exceptionnelle de CHF 150'000.- en faveur de la Fondation du Festival du Rire.

Cette demande est la résultante d'un amendement accepté par ce plénum qui sollicitait la cession des marques du « Montreux Comedy Festival » et de « Montreux Comedy » à la Fondation du Festival du Rire de Montreux.

C'est aujourd'hui chose faite et nous nous devons d'offrir à nouveau notre soutien à cette manifestation qui a le mérite de se remettre en question à de nombreux niveaux.

Nous tenons ici à souligner le magnifique travail effectué par le fondateur de ce Festival ainsi que la Fondation du Montreux Comedy lors de ses 26 éditions. Notre ville a bénéficié d'un rayonnement médiatique mondial exceptionnel au fil du temps, sans compter les retombées économiques et financières dont ont pu bénéficier les commerces locaux.

Ne pas accepter ce préavis serait une erreur et reviendrait à dire que nous ne croyons plus en cette manifestation, un véritable désaveu. N'oublions pas que le rire est l'arme absolue, c'est l'arme de la fraternité.

Certes, tout n'est pas encore parfait, le groupe UDC émet donc un vœu afin que le Conseil de Fondation, dans sa composition, s'ouvre à une vision moins unilatérale.

Cette ouverture aurait le mérite de stimuler le potentiel des possibilités d'exploitation de ce festival.

Nous restons convaincus que le plus bel hommage que l'on puisse rendre à ce Festival, c'est de le soutenir dans son travail de pérennisation, parce que rire, se moquer gentiment, c'est résister, c'est vivre !

Le groupe UDC, à son unanimité, acceptera donc ce préavis, tout en restant attentif aux résultats effectifs de cet exercice et ce également au regard du budget présenté.

Je vous encourage tous, chères et chers collègues, et plus particulièrement les possibles réfractaires au rire, à soutenir ce préavis.

N'oubliez pas que rire c'est bon pour la santé !!! Bien évidemment, toute allusion à une personnalité existante et/ou parti politique est bien entendue fortuite.

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Sur la question de fond que pose ce préavis, notre groupe est divisé.

Certains d'entre nous, s'appuyant sur le respect de l'accord selon lequel la propriété des marques « Montreux Comedy Festival » et « Montreux Comedy » a été transférée à la Fondation du Festival du Rire de Montreux, estiment qu'il faut reconduire la subvention en tout cas pour cette année.

A ce propos, nous nous permettons de rappeler le caractère très peu opportun, et c'est un euphémisme, des propos de la directrice exécutive dans le 24heures du 25 mai dernier, qui y voyait une forme de *hold-up* de la part de notre Conseil.

Cela dit, tout comme une partie de la commission, l'unanimité du groupe s'accorde à dire que le nouveau Conseil de Fondation souffre d'un problème de gouvernance. On lui reproche la présence trop forte de personnalités politiques toutes issues du même parti d'une part, le fait que le directeur artistique et producteur ne devrait pas y siéger d'autre part.

De plus, notre groupe critique le fait que le festival ait absolument voulu se lancer dans une démarche d'internationalisation, estimant qu'il s'agissait d'une nécessité pour son développement - je me réfère au préavis n° 27/2015 - alors qu'à l'heure actuelle, celui-ci n'a même plus l'air d'y croire. L'enthousiasme de l'année passée ne semble plus au rendez-vous de telle sorte qu'au « Yeswecan ! » d'alors, nous avons aujourd'hui envie de répondre : « No, youcan't ! »

A noter que l'octroi de subventions fédérales au Montreux Comedy Festival relève, selon certains de nos membres, du doux rêve en couleurs.

C'est pourquoi, si une majorité d'entre nous acceptera la subvention dont il est question ici, la suivante ne sera en revanche votée qu'à la condition que les développements proposés nous semblent particulièrement crédibles.

Nous vous remercions de votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Alain Imhof déclare que le groupe socialiste est partagé sur ce sujet. Cela étant, il a décidé, dans sa majorité, de s'abstenir lors du vote qui aura lieu pour souligner l'importance du transfert des marques à la Fondation.

Chacun votera donc selon sa conscience sur ce sujet.

La discussion est toujours ouverte.

M. Grégoire Furrer déclare qu'évidemment il se récuse.

M. le Président prend note de la récusation de M. Grégoire Furrer.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Michel Zulauf, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 20/2016 de la Municipalité du 10 juin 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 110'000.- ainsi que d'une subvention exceptionnelle de CHF 150'000.-, à financer par crédit complémentaire, en faveur de la Fondation du Festival du rire de Montreux,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport-préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à apporter un soutien complémentaire au Montreux Comedy Festival en octroyant un crédit complémentaire de CHF 110'000.- ainsi qu'une subvention exceptionnelle de CHF 150'000.- en faveur de la Fondation du Festival du Rire de Montreux. ;
3. d'allouer en 2016 une subvention complémentaire en faveur de la Fondation du Festival du Rire de Montreux d'un montant de CHF 110'000.- ;
4. de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 110'000.-, au budget 2016 sur les comptes suivants :
 1. Compte 150.3653.01 « Frais de location » CHF 90'000.-
 2. Compte 150.3653.08 « Frais de communication » CHF 20'000.-
5. de porter ces montants au budget 2017 ;
6. d'allouer en 2016 une subvention exceptionnelle, complémentaire à la subvention existante, d'un montant annuel de CHF 150'000.- ;

7. de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 150'000.- au budget 2016 sur le compte 150.3653.00 « Subventions » ;
8. d'amortir cette dépense par le compte de bilan 9281.180 « Participation à des institutions et manifestations à caractère public » et de porter à cet effet au budget 2016 un montant complémentaire de CHF 150'000.- au compte 150.4801 « Prélèvement à provision » ;
9. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 61 OUI, 7 NON et 17 abstentions.

9.5 sur le postulat de Mme la Conseillère communale Anne Saito « Pour l'aménagement de jardins communautaires à Montreux ». (Rapp : Mme Irina Gote).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, relève que M. le Municipal Caleb Walther lui a fait part d'une petite erreur dans le rapport.

A la première page, les dernières lignes, il faut lire : « Dans la zone industrielle des Fourches, sur la commune de Noville, il y a des parcelles affectées aux jardins familiaux. Malheureusement, ces espaces doivent être libérés en automne 2017, **afin de laisser un couloir libre pour la faune.**

C'est la seule modification apportée à ce rapport, et Mme Gote s'en excuse.

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia a juste une petite communication. Certains vont s'étonner de ne pas voir la postulante prendre la parole ce soir. Simplement elle est excusée pour cette séance, car elle a dû se rendre d'urgence à l'hôpital, donc M. Chiaradia la remplace au pied levé. Il donne lecture de son intervention :

« Mesdames et Messieurs,

Juste donner quelques précisions. Je crois que quand on lit le rapport, il y a une confusion qui est faite entre les jardins familiaux traditionnels et les jardins communautaires.

Pourtant le concept des jardins communautaires est assez simple : il s'agit d'avoir à disposition, pour les personnes intéressées, à moins de 5 minutes à pied, un lopin de terre qu'elles pourront cultiver. Ce concept est distinct des jardins familiaux notamment en ce qui concerne la gestion : plutôt qu'un terrain grillagé avec un cabanon individuel, caricaturalement, ce concept mise sur une mise en commun des « grosses » infrastructures, sur des surfaces individuelles plus petites et cultivées en mode biologique.

L'infrastructure de base et une assistance peuvent ou ne peuvent pas être assurées par la commune contre paiement d'une taxe modeste. Ce concept a l'avantage de permettre à un plus grand nombre de personnes

de s'adonner au jardinage avec un investissement moindre tout en accordant une place prépondérante au lien social, puisque ces jardins communautaires constituent, très souvent, des lieux de rencontre, des lieux où l'on vient passer du bon temps en marge de l'activité du jardinage.

A Lausanne, ce type de jardin existe depuis 1996 et, dans ce cas-là, la demande surpasse l'offre. A Morges, les associations invitent les écoles et je peux vous assurer que les enfants adorent.

Mais dans ce postulat, on n'en est pas là : on demande simplement que la commune émette un signal d'ouverture pour ce concept, à savoir qu'elle entame une réflexion sur les moyens et les collaborations envisageables, et fasse un premier pas en dressant un inventaire des terrains disponibles, qui peut répondre à une demande des habitants pour une surface à cultiver. Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Alain Imhof déclare que le groupe socialiste, soucieux comme toujours d'aider la population, soutiendra à l'unanimité ce postulat qui permet ainsi à chacun d'avoir accès à des jardins communautaires.

La discussion est toujours ouverte.

M. Heinz Schoeneich donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chers collègues,

A ma connaissance, la Municipalité ne cherche pas du travail supplémentaire en ce début de législature.

Pour rappel, le postulat demande une étude portant sur :

- Un inventaire des terrains utilisables à court, moyen, long terme.
- Une analyse des moyens que la Commune pourrait mettre à disposition.
- Une proposition de partenaires acceptables.

Enfin, une évaluation de la demande.

Il aurait été plus raisonnable de commencer par une interpellation posant simplement la dernière question, à savoir : « Y a-t-il une demande ? »

En effet, comme le signale le rapport, la Municipalité n'a jamais été saisie d'une telle demande.

Dès lors je vous invite, chers collègues, à refuser la prise en considération de ce postulat ».

La discussion se poursuit.

M. Florian Chiaradia se permet juste de répondre à M. Heinz Schoeneich. Alors, en effet, formellement il n'y a pas eu de demandes. Par contre la postulante a fait part à M. Chiaradia de la demande de deux groupes de personnes qui attendaient justement que finalement le Conseil communal se détermine pour aller de l'avant.

Il y a un groupe de personnes aux Avants notamment et également un autre à Tavel.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 6 oui et 4 non que la commission accepte la prise en considération du présent postulat.

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de ce postulat par 51 NON, 31 OUI et 4 abstentions.

10 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

10.1 No 22/2016 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2017 et 2018 ;

La discussion préalable est ouverte.

M. Daniel Manzini souhaite tout d'abord déposer une motion d'ordre relative aux préavis 22 à 26/2016 déposés par la Municipalité.

Concrètement, il propose de reporter au prochain Conseil le dépôt des préavis susmentionnés, dans la mesure où le préavis relatif au plafond d'endettement ne figure pas encore à l'ordre du jour du Conseil.

M. Manzini pense qu'il aurait été judicieux d'intégrer ce préavis à l'ordre du jour du Conseil, pour la première séance de la nouvelle législature.

Il invite donc M. le Président Christian Bécherraz à soumettre sa motion d'ordre au Conseil puis, dans un deuxième temps, ouvrir la discussion afin que M. Daniel Manzini puisse donner ses arguments.

M. le Président relève que M. Manzini dépose une motion d'ordre selon l'art. 125 du règlement du Conseil, et il en donne lecture :

« Toute opération du Conseil peut être interrompue par une motion d'ordre. Si cette motion est appuyée par cinq membres, elle est mise en discussion et soumise au vote ».

M. le Président demande au Conseil combien de personnes appuient cette motion, et il y a effectivement plus de 5 personnes qui l'appuient. La discussion va donc être ouverte sur cette motion d'ordre.

M. Manzini n'est pas procédurier, mais il pense que d'abord on fait la procédure et ensuite on l'argumente. M. le Président est d'accord et lui donne la parole.

M. Daniel Manzini donne lecture de son intervention :

« A mes yeux le préavis sur le plafond d'endettement nous donne une vision à cinq ans des intentions d'investissement de la Municipalité, il s'agit d'estimation, voire d'un maximum.

Néanmoins, ce montant détermine les intentions municipales et la politique qu'elle veut mener. C'est comme le plan de législature tout ne sera pas

réalisé, mais on détermine dans quels domaines la Municipalité souhaite investir. L'arrêté d'imposition porte, quant à lui, sur deux ans.

Néanmoins, ces deux préavis sont étroitement liés. L'un détermine le montant à disposition pour notre fonctionnement et l'entretien de notre patrimoine, et l'autre le financement à travers des emprunts.

Pour ma part, ces deux préavis doivent être traités simultanément pour une unité de matière et vision à long terme.

C'est pour cette raison que je vous demande de soutenir ma proposition ».

La discussion continue.

M. Christophe Privet déclare que le groupe Montreux Libre soutiendra la motion d'ordre de M. Daniel Manzini pour plusieurs raisons.

Effectivement, il y a l'unité de matière qui semble importante. M. Privet a été lui-même surpris de ne pas avoir, dans cette enveloppe, ces documents comme cela s'est toujours fait. Donc il lui semble intéressant de pouvoir prendre des décisions sur un arrêté d'imposition sur deux ans, par exemple, d'avoir la vision de la Municipalité sur les investissements pour les cinq prochaines années, c'est un guide véritablement important pour pouvoir décider au plus près et le plus correctement possible.

Donc, M. Christophe Privet invite le Conseil à soutenir la motion d'ordre de M. Daniel Manzini.

La discussion se poursuit.

M. le Municipal Pierre Rochat peut comprendre la réaction de M. Daniel Manzini et de ceux qui le soutiennent, dans le sens où il est vrai que les préavis de début de législature qui concernent les 4 demandes d'autorisation, plaider, emprunter, placer, etc., et le plafond d'endettement doivent être présentés en début de législature, soit dans le courant du premier semestre, comme le précise la loi sur les communes, d'ici au 31 décembre de la première année.

Donc, dans ce sens-là, il est vrai que cela aurait été cohérent de faire un paquet qui aurait donné cette vision globale. Cela dit, il faut bien reconnaître que les quatre premiers préavis qui sont présentés ici, qui concernent la question de plaider, de placer, etc., finalement n'ont pas tant de liens avec l'arrêté d'imposition, avec le budget ou les investissements, ce qui fait que la Municipalité a pu, comme cela est fait chaque fois depuis un certain nombre de législatures, présenter ces quatre préavis qui sont des préavis de procédure et que la Commission des finances devra assumer rapidement. Ils permettent, au niveau de la Municipalité de travailler, parce que l'on peut imaginer que l'autorisation de plaider ou un certain nombre d'autorisations qui sont mentionnées, comme l'autorisation de voter des crédits supplémentaires, sont des éléments nécessaires pour que la Municipalité puisse fonctionner.

Il est vrai que le plafond d'endettement tombe dans ces cinq préavis et que finalement la Municipalité propose au Conseil d'attendre, pour savoir ce qu'elle peut envisager dans le cadre de la loi sur les communes, le 31 décembre pour le présenter.

Pourquoi la Municipalité fait ce raisonnement-là ? M. le Municipal déclare que c'est d'abord parce que la Municipalité est en train de travailler sur le budget 2017, qui lui aussi doit coller avec l'arrêté d'imposition. Idéalement il aurait fallu pouvoir prendre ces trois éléments ensemble, l'arrêté d'imposition, le budget et le plafond d'endettement.

Malheureusement, autre élément qui peut susciter le constat d'incohérence du système cantonal ou de la loi cantonale, qui mériterait peut-être certaines corrections, l'arrêté d'imposition lui doit être présenté pour validation, adopté par le Conseil communal, au Conseil d'Etat, avant le 31 octobre.

La Municipalité est dans un contexte où en fait elle doit déposer les cinq préavis de législature d'ici au 31 décembre. Elle doit présenter l'arrêté d'imposition avant le 31 octobre, et la Municipalité a décidé, ce qui paraît cohérent, d'amener au Conseil la demande de fixation du plafond d'endettement avec le budget, qui lui inclura, forcément, des précisions claires sur le programme d'investissements.

Cette question, d'ailleurs tous on pu le voir dans le préavis sur l'arrêté d'imposition, cela ne va pas être occulté, ni éludé, en Commission des finances, comme d'ailleurs M. Pierre Rochat l'a promis, au nom de la Municipalité, le Conseil aura des informations qui traitent justement de la planification sur 5 ans au niveau des finances et du programme d'investissements.

La preuve de la bonne foi de M. le Municipal Pierre Rochat, c'est que dans le préavis sur l'arrêté d'imposition il y a à la fin du point 5.2 une mention qui dit : « Voir la planification annexée ». Elle n'y est pas, c'est une coquille, parce que l'intention était de la donner, mais elle n'est pas finalisée. On peut bien imaginer qu'en plein débat budgétaire et de préparation du budget, la Municipalité a un certain nombre de choses à régler et d'éléments à "échéancer".

Donc dans ces conditions, dans le contexte où il faut fixer l'arrêté d'imposition avant le 31 octobre, ou si on ne le dépose pas avant le 31 octobre, et bien tout simplement l'arrêté d'imposition actuel sera reconduit pour une année, donc cela ne change strictement rien du tout. Raison pour laquelle la Municipalité, qui considère que par souci de transmission, ce dont elle est convaincue on est dans un contexte de stabilité qui permet d'envisager les choses calmement, dans ce contexte de stabilité sur lequel la Commission des finances sera complètement orientée, il leur paraît tout à fait opportun de suggérer au Conseil de voter l'arrêté d'imposition.

M. le Municipal Pierre Rochat précise encore une dernière chose, mais c'est important, c'est qu'en fait toute la question du plafond d'endettement n'est pas claire puisqu'il y a des négociations en cours entre l'Etat de Vaud et l'UCV, pour refixer les règles concernant le plafonnement, parce qu'il y a le plafonnement d'emprunt et le plafonnement de cautionnement. Ces questions sont encore en négociation entre l'UCV et l'Etat de Vaud, raison pour laquelle le Conseil admettra, en bonne intelligence entre Conseil communal et Municipalité, qu'il paraît raisonnable de suivre la Municipalité

dans ce raisonnement, en tout cas cela paraît cohérent et rassurant pour les contribuables et les citoyens qui observent.

La discussion est toujours ouverte.

M. Daniel Manzini a de la peine à suivre M. Pierre Rochat. M. Daniel Manzini a la certitude que pour le budget on aura moins deux millions, c'est du copier/coller comme les années précédentes, il en est sûr.

Par contre, il lui semble que la vision à 5 ans on doit l'avoir avant fin décembre. Il prend un exemple tout bête : si le plafond est à 20 millions, M. Manzini vient avec un amendement la semaine prochaine, puisque il y a la séance de commission, pour baisser les impôts. Si le plafond est à 150 millions M. Manzini voit bien M. Spahn proposer un amendement pour augmenter les impôts. Il y a une logique quand même au moment où l'on va voter pour deux ans des impôts, de se dire est-ce que l'on sera à 50 millions, est-ce que l'on sera à 150 millions ? On a vu dans le document qu'il manque l'annexe. La seule annexe qui est intéressante, par rapport au plafond d'investissements, c'est justement cette annexe qui ne figure pas en annexe. On aimerait bien l'avoir, mais on ne l'a pas. Les autres comparaisons avec les communes voisines, honnêtement cela n'apporte pas beaucoup d'informations.

Il semble à M. Daniel Manzini que si l'on veut avoir une vision globale, est-ce que l'on sera endetté à 150 millions d'ici 5 ans ou à 100 millions, ou à 200 millions, cela est quand même important. Est-ce que l'on devra faire des choix ? En fonction de ces choix si le Conseil communal décide, comme par exemple à la Tour-de-Peilz, à un moment donné, d'augmenter les impôts il y aura un référendum et s'ils sont baissés, on ne pourra peut-être pas investir.

M. Manzini pense que la Municipalité doit donner rapidement au Conseil les informations, et ce que M. Manzini propose simplement c'est de donner un mois à la Municipalité, ou pourrait demander au préfet de reporter la date, mais cela ne paraît pas possible, alors on pourrait faire sur une année peu importe, le Conseil se déterminera.

Dans le règlement c'est noté qu'au 20 septembre le taux d'imposition devrait être déposé. M. Manzini en donne lecture : « La Municipalité présente le projet d'arrêté d'imposition, assez tôt pour que la délibération puisse avoir lieu le 20 septembre ». On ne sera pas au 20 septembre, on sera au mois d'octobre, la date ne sera donc pas respectée. M. Manzini imagine que le préfet va demander pourquoi pas le 20 septembre.

Comme tous le savent M. Manzini n'est pas procédurier, simplement il a envie, et il en a discuté avec plusieurs personnes, de se dire qu'il aimerait bien savoir, aujourd'hui que l'on va se déterminer sur un taux d'imposition, si dans la Municipalité il y a plutôt une vision à 150 millions, 100 millions, 50 millions ou 200 millions. La Municipalité a fait une petite liste des infrastructures, comme les routes, les bâtiments scolaires, le 2m2c, etc., c'est peu clair, il n'y a pas de montants, il y a juste quelques exemples comme cela, donc il semble à M. Manzini que l'on part dans le vague.

M. Pierre Rochat parlait de gouvernance quand il était Conseiller s'il s'en souvient. M. Manzini propose simplement de décaler d'un mois, si le préfet ne veut pas c'est une chose, ici le Conseil en débat.

M. le Président Christian Bécherraz rappelle au membres du Conseil que l'on doit discuter de la motion d'ordre et non sur le fond du préavis.

A l'art. 125, al. 2 on peut lire : « La motion d'ordre est une proposition qui concerne l'organisation du débat sans toucher au fond. Elle peut notamment tendre à modifier l'ordre de la délibération ou à disjoindre des questions sans toucher à leur fond ».

La discussion continue.

M. Christophe Privet déclare qu'il est vrai qu'il a un peu de peine à comprendre la liaison entre le plafond d'endettement, le budget, il ne voit vraiment pas le rapport.

Par contre, effectivement avoir le préavis sur le plafond d'endettement prévu de la ville est vraiment d'une importance capitale, en ce qui le concerne, pour décider du taux d'imposition.

Franchement, il pourrait se porter malade à la prochaine séance de Commission des finances et peut-être que la majorité de ses collègues feraient la même chose, parce que pour le taux d'imposition cela ne changera rien. A savoir que si de toute façon on ne le vote pas, il sera automatiquement reconduit pour une année. Comme selon les propos de M. Pierre Rochat, c'est le statu quo de ce côté-là, il restera en statu quo une année en lieu et place de deux ans.

M. Privet, malgré les explications de M. Rochat, avoue qu'il goûte peu à l'explication comme quoi l'Association vaudoise des communes discute avec le Canton. M. Rochat connaît aussi bien que M. Privet les procédures du Grand Conseil. L'UCV représente une partie des communes, il y a un concurrent de l'UCV qui ne semble pas avoir, pour le moment, abordé ces discussions. M. Privet imagine qu'il s'en suivra un décret ou un projet de loi du Conseil d'Etat sur ce sujet, qui devra par la suite passer devant les commissions du Grand Conseil, et on peut imaginer que d'ici une année à deux ans il n'y aura aucune évolution sur le plafond d'endettement.

La question de M. Manzini est intéressante, c'est de dire peut-on équiper la Commission des finances de l'ensemble des documents dont elle a besoin pour travailler ? Voilà cette question est là, il semble que cela n'est pas possible dans la réponse qui a été donnée par M. le Municipal Pierre Rochat, et personnellement M. Privet le regrette, et il continuera à maintenir son soutien à M. Manzini.

M. le Président rappelle encore une fois que le Conseil ne discute pas du fond du préavis.

La discussion continue.

M. François Pochon déclare qu'effectivement le PLR se réjouit de la bonne tenue des comptes. Il est vrai qu'il y aura de gros investissements dans les années à venir, pas seulement l'année prochaine et la suivante, il y a cinq années pour cette législature.

Le groupe PLR pense qu'il faut laisser travailler la Commission des finances qui se penchera sur ces problèmes d'investissements, donc la motion d'ordre vient trop tôt.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur la motion ordre.

Le Conseil communal de Montreux refuse cette motion d'ordre par 43 NON, 28 OUI et 6 abstentions.

M. Florian Chiaradia signale qu'il doit y avoir eu un couac au moment du vote. Il demande à M. le Président de bien vouloir le refaire, ceci afin de reconfirmer le premier vote.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger demande si le débat de fond a eu lieu, parce qu'il lui semble que l'on a voté sur la motion d'ordre qui a été refusée et qu'il n'y a pas eu de débat de fond. Comme il a préparé une jolie intervention M. Staeger est un peu déçu.

M. le Président Christian Bécherraz s'excuse et revient sur le préavis no 22/2016. Il ouvre la discussion préalable.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre voit a priori d'un bon œil la proposition de la Municipalité de maintenir le taux actuel pour deux ans. Cela procure en effet une stabilité toujours bienvenue.

Dans l'esprit des Montreusiens toutefois cette stabilité prévaut d'ailleurs continuellement depuis bon nombre d'années, puisque la baisse purement cosmétique d'un point que les grands partis ont voulue il y a deux ans n'a pas été perceptible pour l'immense majorité de nos concitoyens.

Et aujourd'hui, face aux énormes investissements que nous devons consentir afin de maintenir l'image de notre ville et de la développer et vu le *grounding* de notre marge d'autofinancement, qui a décidément de la peine à décoller, on ne peut que douter de la pertinence d'une baisse d'impôt, ne serait-ce que d'un point. La preuve en est que nous avons dû emprunter afin de financer nos derniers investissements. Si la conjoncture actuelle permet aux emprunts à très court terme de rapporter quelques cacahuètes, il en va différemment des emprunts à long terme, qui nous coûteront, selon les informations fournies dans le préavis et malgré les taux actuels extrêmement bas, 2 millions de francs pour disposer de 10 millions pendant 20 ans. Un tel emprunt fait donc indirectement augmenter les coûts de tout projet financé par ce moyen de 20 %.

Et pour clore, nous critiquons ceux qui, depuis le panneau de droite du triptyque de la politique montreusienne, réclamaient une baisse bien plus importante, non seulement il y a deux ans, mais surtout bien avant. En effet, si notre Conseil avait cédé aux chants des sirènes du cadeau

fiscal, nous nous trouverions aujourd'hui en bien mauvaise posture. Nous n'aurions en effet d'autre choix que celui de recourir à la mesure impopulaire contraire, à savoir de ré-augmenter les impôts, peut-être même à un taux supérieur, ou d'obérer notre collectivité et ainsi de compromettre notre capacité future à investir.

Nous souhaitons à la Commission des finances de fructueuses réflexions ».

M. le Président remercie M. Staeger et prie l'assistance de ne pas oublier, lorsque la discussion préalable est ouverte, d'appuyer sur les boutons pour demander la parole. Il ne faut pas attendre la dernière minute, car quand M. le Président n'a plus, sur son écran, des personnes qui demandent la parole, il arrête la discussion.

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je n'aborderai ici qu'un point du préavis, peut-être de détail.

La Municipalité écrit, dans une formule plus qu'alambiquée, qu'elle étudiera ultérieurement l'hypothèse d'une hausse du coefficient d'impôt - mais c'est ce qu'elle ajoute qui est alambiqué - que cette étude se fera, notamment, à la lumière des informations plus précises que nous aurons alors sur la poursuite de faisabilité du remboursement intégral de la taxe forfaitaire pour la gestion des déchets.

On comprend donc que la Municipalité envisage de supprimer le remboursement forfaitaire pour les déchets.

Peut-être faut-il brièvement rappeler de quoi il s'agit, le débat de notre Conseil à ce sujet remontant à fin 2013.

La Municipalité proposait alors de prélever pour la gestion des déchets, en plus de la taxe au sac, une taxe forfaitaire de CHF 80.- par adulte. Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité moins six avis contraires, de renoncer à percevoir une telle taxe.

Nombre d'entre nous, dont j'étais, estimaient qu'une taxe forfaitaire n'avait guère d'effet incitatif, si tant qu'elle en ait un, et qu'elle présentait un caractère clairement antisocial.

Je ne comprends pas les raisons qui incitent maintenant la Municipalité à envisager de remettre en question la décision de notre Conseil.

Pour ma part, je trouve cette idée choquante, tant sur la forme que sur le fond.

Je vous remercie de votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président Christian Bécherraz va procéder à un nouveau vote sur la motion d'ordre de M. Manzini, afin de confirmer le premier. Mais avant il donne encore la parole à M. Pierre-André Spahn.

M. Pierre-André Spahn déclare que si chaque fois qu'il y a un vote on doit le refaire deux ou trois fois, on ne va jamais s'en sortir. Il demande à ses collègues du Conseil communal d'être attentifs à ce qu'il se passe,

au lieu de discuter avec les copains ou voisins on ferait mieux d'écouter ce qu'il se passe, et si cela se faisait tout le monde serait apte à voter quand il le faut et comme il le faut.

Donc il trouve inadmissible que l'on revote quelque chose qui a déjà été voté, et ce pour l'ensemble des discussions que le Conseil a.

La discussion se poursuit.

Mme Irina Gote tient à dire à M. Pierre-André Spahn que malheureusement elle n'a pas pu prendre part au vote, la technique n'ayant pas fonctionné et elle en est navrée.

Normalement quand on dit que le vote est ouvert, on a sur l'écran la projection du temps qu'il reste pour le vote et jusqu'à maintenant cela a toujours fonctionné ainsi, alors elle est navrée, si la technique ne suit pas. Certains Conseillers n'ont pas pu prendre part au vote et ces personnes souhaitent s'exprimer. Mme Gote croit que c'est légitime et qu'il faut voter à nouveau.

Pour la paix de ce Conseil, M. le Président Christian Bécherraz va procéder à un nouveau vote sur la motion d'ordre de M. Daniel Manzini. Il précise que ceux qui acceptent la motion d'ordre votent oui, les autres non ou s'abstiennent. Il demande l'attention de tous et déclare le vote ouvert.

Le Conseil communal de Montreux refuse la motion d'ordre par 48 NON, 33 OUI et 4 abstentions.

10.2 No 23/2016 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 300'000.- par cas, à accorder à la Municipalité pour la législature 2016-2021 ;

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10.3 No 24/2016 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021 ;

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10.4 No 25/2016 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de plaider à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021 ;

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10.5 No 26/2016 relatif aux compétences financières de la Municipalité pour la législature 2016-2021, en matière de crédits supplémentaires, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas, et d'acquisition de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 150'000.- par cas ;

La discussion préalable est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux libre ne souhaite remettre en cause ni le mécanisme des crédits complémentaires ni le montant proposé de CHF 50'000.- par cas. Nous tenons toutefois à souligner l'étroitesse des cas de figure dans lesquels il est possible de recourir à des crédits complémentaires. Comme le rappelle le préavis, il doit s'agir de dépenses imprévisibles et exceptionnelles. L'exemple typique est celui de la réfection d'une route atteinte par des dégâts naturels, soit un cas où l'urgence de la situation ne permet pas d'attendre l'autorisation du Conseil pour engager des dépenses. Nous ne comprenons donc toujours pas en quoi l'anniversaire d'une série de manifestations ou d'une fondation est imprévisible.

Nous demandons par conséquent d'ores et déjà à la Commission des Finances de continuer à être vigilante en ce qui concerne les crédits complémentaires de compétence municipale, qui peuvent représenter un total de charges relativement important. Nous souhaitons donc que la Commission des Finances poursuive sa pratique actuelle, soit en exigeant la liste détaillée des crédits complémentaires octroyés par la Municipalité. Nous saluons d'ailleurs le fait que cette dernière se soit habituée aux cautions fixées par la CoFin, à laquelle nous souhaitons, encore une fois, de fructueux débats ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Note : Les 5 préavis susmentionnés seront étudiés par la Commission des finances, vu l'unité de leur matière, date de la séance de la CoFin, le lundi 12 septembre 2016 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux.

10.6 No 28/2016 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de CHF 75'000.-, à financer par crédit complémentaire, à titre de participation à la recapitalisation, à hauteur de CHF 300'000.-, de la Fondation du Septembre musical à Montreux. (Date de la séance de la commission, le lundi 12 septembre 2016 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence SOC : M. Jean Jacques Kiala

Membres : Mmes Juliane Baumann, Ida Rodman, Bibiana Streicher, MM. Emmanuel Gétaz, Mario Gori, Romain Pilloud, Michel Posternak, Heinz Schoeneich, Pierre-André Spahn.

M. le Président Christian Bécherraz ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Il précise que les préavis nos 29/2016 et 30/2016, vu l'unité de matière, seront étudiés par la même commission.

10.7 No 29/2016 relatif à l'adoption de la servitude de passage public pour piétons au travers du plan de quartier (PQ) "Chernex Village" et de la

modification partielle de la servitude de passage public pour piétons No 280452 (09.09.1980) qui régit le passage public des piétons sur la ruelle de la Poste à Chernex. (Date de la séance de la commission, le lundi 12 septembre 2016 à 19 h. 00, à la Rue de la Gare 30 à Montreux) ;

10.8 No 30/2016 relatif à l'adoption du plan de quartier (PQ) "Chernex Village" ainsi que la vente de la parcelle communale No 2734 pour un montant de CHF 755'000.-. (Date de la séance de la commission, le lundi 12 septembre 2016 à 19 h. 00, à la Rue de la Gare 30 à Montreux) ;

La discussion préalable est ouverte sur ces deux préavis.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les Verts saluent le principe de réalisation de cette zone centrale de Chernex. Ils saluent le programme social et collectif qui nous est proposé.

Sur le fond, en revanche, nous sommes très préoccupés. Préoccupés par le parking surdimensionné et l'accroissement spectaculaire de la circulation, puisque nous avons 5% d'augmentation que cela provoquera.

Très préoccupés de l'atteinte au patrimoine que constitue le non respect des fiches éléments du patrimoine. Préoccupés par l'incohérence de la Municipalité qui édicte des règles et des principes, et qui ne les applique pas à elle-même. Préoccupés par le non respect de la volonté démocratique, puisque le Conseil communal avait voté pour le maintien de ces fiches. Préoccupés par le précédent que cette liberté incompréhensible fait peser sur l'utilisation future des autres fiches.

Mesdames et Messieurs, il aurait été parfaitement réalisable d'élaborer un projet qui tienne compte des prescriptions de la fiche. Est-ce par paresse, par inconscience ou par manque de créativité ? Aucune réponse précise n'a pu être fournie, à ce stade, par la Municipalité. Nous invitons donc la commission à examiner en profondeur les problématiques de ce projet ainsi qu'à envisager les pistes correctes pour l'avenir. Je vous remercie ».

La discussion préalable continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Si l'on peut se réjouir de la réalisation d'un programme d'intérêt général à mixité intergénérationnelle au centre du village de Chernex, on doit aussi tenir compte des qualités indéniables de l'architecture représentative des lieux et de ses spécificités.

Ce préavis, dans sa première partie, avec l'élaboration du plan de quartier « Chernex Village » a l'avantage de poser un cadre précis sur cette zone qui devrait permettre de dynamiser le centre du village au niveau commercial.

Très attaché aux nombreux villages qui constituent la beauté, l'originalité et la spécificité de notre commune, le groupe UDC invite tout particulièrement les commissaires de cette commission à obtenir des réponses concrètes et précises au sujet du nombre de places publiques et de leurs conditions d'utilisation, ainsi que la nature de mixité du développement commercial envisagé.

Nous sommes également fortement préoccupés par l'aspect de la surcharge de trafic qu'occasionnera, immanquablement, cette nouvelle implantation d'immeubles.

Il serait judicieux que le rapport du bureau d'ingénieurs en circulation soit fourni aux commissaires.

En ce qui concerne le règlement spécial de ce plan de quartier, nous encourageons la commission à analyser ce dernier d'une façon objective et détaillée.

En finalité, le groupe UDC souligne sa satisfaction sur la volonté exprimée par le maître de l'ouvrage en matière d'énergie renouvelable.

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion préalable continue.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Le groupe socialiste accueille favorablement le préavis 30/2016 relatif à l'adoption du Plan de quartier « Chernex Village » et cela pour plusieurs raisons :

Premièrement, ce plan de quartier répond favorablement au postulat socialiste demandant la création d'appartements protégés sur le territoire communal qui date déjà de 2010.

Deuxièmement, il propose de compléter l'offre en places d'accueil de jour pour les enfants, avec la création d'une crèche-garderie et il comblera ainsi, dans une certaine mesure, le manque de places sur les hauts de notre commune.

Troisièmement, il permettra la construction d'un établissement médico-social pour nos aînés, favorisant ainsi une mixité intergénérationnelle que nous avons toujours appelée de nos vœux sur tout nouveau site de construction, dans notre commune.

Enfin, les habitantes et les habitants de Chernex vont peut-être aussi pouvoir se réjouir, mais cela à la fin du chantier, car il est également proposé de supprimer les places de parc en surface dans la zone du Plan de Quartier, pour créer un parking souterrain avec un étage supplémentaire destiné aux habitantes et habitants et au public. Il est vrai qu'aujourd'hui des voitures sont même garées hors cases, le soir, faute de places. Ainsi, l'espace public sera mieux aménagé et rendu à la population. La création d'une place de village présente également une

belle opportunité et contribuera sans aucun doute au bien vivre ensemble, si vous me permettez cette expression.

Toutefois, il y a un point d'ombre Mesdames et Messieurs les Municipaux qu'il s'agira d'anticiper et de réussir à résoudre. Il s'agit pour nous de l'augmentation de la circulation que la construction de ce nouveau complexe va engendrer. Dans le préavis, il est fait état d'une étude de circulation datant de 2010 qui à l'époque mentionnait une augmentation de seulement 5% de la circulation après la réalisation de ce projet. Or depuis 2010, il y a eu passablement de nouvelles constructions sur Chernex, ainsi que des transformations de villas. Du coup, des familles avec enfants en âge de scolarité sont venues s'installer, ce qui est une excellente chose en soi. Ainsi, nous émettons beaucoup de réserves quant à la pertinence de l'étude citée.

Dès lors, nous appelons de nos vœux qu'une nouvelle étude de circulation puisse être menée, avant même l'ouverture du chantier, afin de palier à toute mise en danger de notre population et aussi pour avoir une gestion saine du trafic qui augmentera encore sans aucun doute.

Nous vous remercions donc de traiter ce point en commission ».

La discussion préalable est toujours ouverte.

M. Julien Chevalley tient à apporter juste une petite correction sur le préavis No 30/2016. Cette correction n'a aucune incidence sur le préavis, mais si on veut être juste dans le préambule, il lui semble important de faire cette modification.

A la deuxième page du préavis No 30/2016, au dernier paragraphe, il est noté : « Espace quasiment libre de construction au centre du village, utilisé anciennement à des fins maraîchères... ». Ceci est faux, c'était à des fins horticoles.

Cela a peu d'incidence, mais c'est important, c'était l'exploitation horticole du grand-père de M. Julien Chevalley. Il remercie de prendre note de cette correction.

La discussion préalable continue.

M. Michel Bongard souhaite faire une intervention sur le point 6 de ce préavis, qui concerne le développement durable.

En effet, dans ce préavis au point 6.3, il lui semble que la Municipalité fait allégrement confusion entre la notion de développement durable et de durabilité.

Le développement durable c'est de consommer des ressources disponibles dans une mesure telle qu'elles restent disponibles en qualité et en quantité pour les générations futures.

C'est tout à fait autre chose que de dire que ces locaux pourraient être utilisés à d'autres affectations dans le futur. Ce sont des notions complètement différentes. Dans ce sens-là, M. Bongard trouve que l'on n'est pas très crédible avec ce point 6, et il trouve que la Municipalité devrait faire attention à l'avenir, dans ses préavis, lorsqu'elle parle d'environnement.

M. Michel Bongard fait une autre remarque qui concerne l'enquête publique. Il a fait une remarque sur la feuille d'enquête qui ne figure pas dans celle qui est dans ce préavis, et il prie la Municipalité de revoir son dossier. Si nécessaire M. Bongard pourra produire une photocopie.

La discussion préalable continue.

M. Heinz Schoeneich suggère à la Municipalité de mettre à disposition des commissaires qui seront nommés le document rapport 47 OAT, avant leur séance, afin qu'ils puissent en prendre connaissance, parce qu'il y a certainement un très grand nombre d'explications qui ne figurent ni dans le rapport, ni dans le règlement. Ce serait utile aux commissaires.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ces préavis :

Présidence PLR : M. Bernard Tschopp, qui présentera deux rapports distincts.

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Sandra Genier Müller, MM. Ihab Al Jundi, Patrick Aubort, Florian Chiaradia, Florian Despond, Armin Gote, Vincent Haldi, Edgar Schneider.

M. le Président Christian Bécherraz ouvre la discussion sur la composition de la commission.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare qu'il y a un changement de commissaire. Pour le groupe UDC, c'est elle qui remplacera M. Edgar Schneider.

M. Alexandre Staeger intervient pour la même chose que Mme Catherine Buchet Bulliard. On a annoncé à M. Staeger, après la nomination des commissions, que M. Vincent Haldi ne serait pas disponible, et il sera remplacé par Mme Carola Fastiggi.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

10.9 No 32/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'088'000.- au maximum pour le renouvellement de sept véhicules utilitaires, amorti par prélèvement sur provision et l'acquisition de quatre véhicules utilitaires, pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts. (Date de la séance de la commission, le mercredi 28 septembre 2016 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : Mme Anne Saito, MM. Bruno Femia, Christian Gaignat, Angelo Giuliano, Patrick Grognuz, Claudio Mammarella, Pierre-André Spahn, Vincent Tschopp, Lionel Winkler.

M. le Président Christian Bécherraz ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10.10 No 33/2016 relatif à l'adoption des modifications apportées au dossier de révision du Plan général d'affectation (PGA) à la suite de l'approbation

préalable du Département cantonal du territoire et de l'environnement (DTE) du 10 juin 2015. (Date de la séance de la commission, le mercredi 14 septembre 2016 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

La discussion préalable est ouverte.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Je remercie la Municipalité d'avoir eu un été studieux et ainsi de nous présenter le présent préavis.

Si je me suis permise de soumettre une question écrite à l'intention de notre Municipalité, lors du Conseil du mois de juin, c'est parce que je craignais qu'elle oublie de consulter le Conseil sur les nouvelles modifications apportées au dossier de révision du PGA. Il est vrai que c'est un dossier très complexe et que depuis 2009, ce sera le 3^{ème} préavis que la Municipalité soumettra au Conseil, mais je crois que nous ne pouvons pas nous passer de cette formalité.

Ainsi, en ma qualité de membre de la commission qui devra étudier cet objet le 14 septembre prochain, je me permets de formuler la demande suivante :

Puisque la Commune a procédé à la mise à l'enquête complémentaire suite au recours de l'ARE et que ce dernier est évoqué à plusieurs reprises dans le préavis, je demande à la Municipalité de bien vouloir transmettre ce recours à tous les membres de la commission. Je vous en remercie par avance ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Grégoire Furrer

Membres : Mmes Prisca Gaillet, Irina Gote, MM. Christian Allenbach, Arnaud Grand, Patrick Grognez, Alain Imhof, Franco Meichtry, Heinz Schoeneich, Alexandre Staeger.

M. le Président Christian Bécherraz ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10.11 Projet de révision des statuts de l'ARAS - Nomination d'une commission.

M. le Président précise qu'en ce qui concerne ce point la commission a été nommée par avance car la date de la séance d'information a été agendée le 27 septembre 2016 à l'Aula du Collège de Montreux-Est, rue de la Gare 22, 1820 Montreux. Les documents seront fournis aux commissaires par l'administration générale. Ce n'est pas un préavis municipal.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence ML : M. Christophe Privet

Membres : Mme Sarah Boulahchiche, MM. Ihab Al Jundi, Nicolas Büchler, François Cardinaux, Florian Chiaradia, Raphaël Corbaz, Yanick Hess, Franco Meichtry, Pierre-André Spahn.

M. le Président Christian Bécherraz ouvre la discussion sur la composition de la commission.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare que vu la non assermentation de M. Mickaël Bulliard, M. Franco Meichtry sera membre de cette commission à sa place.

M. le Président signale que M. Bulliard n'était pas dans cette commission, et que M. Meichtry y était déjà.

Mme Catherine Buchet Bulliard est désolée elle a confondu de point. Ce sera au point suivant.

M. le Municipal Caleb Walther déclare que s'agissant du projet de statuts de l'ARAS, les membres du Conseil n'ont pas reçu de préavis, parce qu'il n'y a pas de dépôt de préavis.

Il rappelle ou informe que c'est conformément à la nouvelle loi sur les communes et la procédure un peu particulière, procédure qui a déjà été suivie dans le cadre du projet de statuts du SIGE.

Si M. Caleb Walther intervient maintenant ce n'est pas en tant que spécialiste de projets de statuts intercommunaux, mais simplement parce que ce projet de statuts a été suivi par l'ancien Comité de direction dont il était Vice-président.

Il y a une séance d'information qui est prévue et toutes les indications sur le projet des nouveaux statuts seront données. Il rappelle que la commission aura à émettre un rapport à l'intention de la Municipalité, et la Municipalité elle-même complètera son propre rapport et tout ceci sera adressé au Comité de direction.

Le Conseil aura les documents et aura l'occasion d'en discuter, simplement il y aura une séance d'information complète. Les membres du Conseil n'ont pas encore les documents à cause d'un couac administratif. Le courrier, avec le projet, a été transmis fin juin et visiblement il est parti de Vevey mais n'est jamais arrivé à Montreux.

C'est ce qui fait qu'il y a eu un certain couac, un flottement dans l'envoi des documents, mais il ne s'agit pas de cacher quelque chose au Conseil. Suite à la séance d'information, si les membres de la commission estiment que ce qui a été dit est insuffisant et doivent se tourner vers leur groupe pour avoir plus d'éléments et pour pouvoir rédiger le rapport, on prendra le temps qu'il faut pour que tout puisse se passer aussi sereinement que possible.

Mais encore une fois, il n'y a pas de préavis et la commission n'aura pas de rapport à soumettre au Conseil communal.

C'est quand le Conseil intercommunal aura validé un projet final, sur la base des rapports des 14 communes concernées, que le Conseil sera amené à se prononcer sur la base d'un préavis en bonne et due forme.

C'est peut-être un peu compliqué, mais pour ceux qui avaient suivi la présentation du SIGE ils ont peut-être cela en tête, pour les autres, M. le Municipal Caleb Walther se fera un plaisir, avec le nouveau Comité de direction, de leur expliquer tout cela, en tout cas lors de la séance d'information.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président rappelle que tous les commissaires que les chefs de groupe ont changés ce soir, ces derniers sont priés de faire les modifications sur le site du Conseil communal, afin que le président de la commission puisse envoyer les convocations.

M. Yves Depallens informe que les commissaires ont déjà été changés. Les chefs de groupe, dès que les commissions sont closes, ne peuvent pas effectuer de modifications. Le seul problème c'est que certains avaient convoqué avant, et du moment que la commission était close, ce sont les anciens commissaires qui ont reçu les convocations. Maintenant ce sont les bons commissaires qui figurent sur le site.

M. le Président répond qu'il n'était pas au courant, il a voulu aider et il remercie M. Yves Depallens pour ces informations.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

11. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

11.1 No 31/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 64'000.- au maximum pour la fourniture et la pose d'afficheurs indicateurs du nombre de places libres dans les parkings et en réponse au postulat de Mme Irina Gote, pris en considération le 3 février 2016, « Pour l'installation aux différents points d'entrées de notre Commune, de panneaux indiquant les places libres dans les parkings de la ville ». (Date de la séance de la commission, le mardi 13 septembre 2016 à 19 h. 00 à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence des VERTS : M. Yves Laurent Kundert

Membres : Mmes Carola Fastiggi, Carolanne Feissli, Irina Gote, MM. Mickaël Bulliard, Joe Filippone, Denis Golaz, Cyril Pabst, Silvano Pozzi, Lionel Winkler.

M. le Président Christian Bécherraz demande si c'est ici que Mme Catherine Buchet Bulliard désire changer un des commissaires, et lui donne la parole.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare que c'est exact et demande s'il elle doit se répéter ? M. le Président répond que ce serait plus simple pour tout le monde.

Mme Buchet Bulliard déclare que comme M. Mickaël Bulliard n'a pas été assermenté ce soir, il sera remplacé par M. Franco Meichtry.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

11.2 No 34/2016 relatif à la mise en place d'un dispositif de travail social de proximité (TSP) et à la création d'un poste de « travailleur social hors murs » (TSHM) à 100% sur la Commune de Montreux, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 154'900.- (rapport-préavis No 29/2012), ainsi qu'à la

pérennisation du dispositif. (Date de la séance de commission, mardi 13 septembre 2016 à 19h00, à l'avenue des Alpes 22 à Montreux).

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence UDC : M. Jean-Noël Jourdan

Membres : Mmes Tanya Bonjour, Anne Saito, Laurence Sierro, MM. Patrick Aubort, Christian Bürki, Raphaël Corbaz, Vincent Haldi, Jean Jacques Kiala, Pierre-André Spahn.

M. le Président Christian Bécherraz ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

12. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

12.1 Motion de M. Daniel Manzini intitulée : « Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en provenance de Vevey : un giratoire à la hauteur de l'Hôtel de Chailly ».

M. Manzini développera sa motion lors du prochain Conseil.

12.2 Motion de M. Franco Meichtry dont le titre est : « Le démantèlement des Bains publics de Clarens s'effectue au mépris de notre démocratie directe et des compétences de notre Conseil ».

M. Franco Meichtry désire la développer de suite. M. le Président demande si 5 membres du Conseil l'appuient, ce qui est le cas.

M. Franco Meichtry donne lecture du développement de sa motion :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans les faits, notre Conseil a accordé des fonds pour une étude, qui doit permettre de finaliser un futur préavis pour le réaménagement du port du Basset, d'un montant, estimé à l'époque, à deux millions.

Pour le groupe UDC, il est inadmissible que notre Municipalité prenne des engagements avant l'adoption et amendement de ce futur préavis par notre Conseil. C'est à ce moment-là, mais pas avant, que le transfert de compétence s'effectuera entre la volonté du Conseil et la Municipalité.

Ce futur préavis doit être présenté à notre Conseil en novembre de cette année pour être amendé et adopté en décembre. Malheureusement la mise à l'enquête est en cours depuis plus d'un mois, le règlement a été présenté aux utilisateurs du port, des travaux préparatoires sont en cours d'exécution, d'autres vont suivre. En clair, notre Municipalité fait fi de nos compétences communales, elle se contentera de l'approbation formelle de ce préavis en décembre, ce qui lui permettra de débloquent légalement des fonds.

Contrairement à ce qui a été annoncé à la commission statuant sur le crédit d'étude, " on ne touche pas au Bains Publics ", notre Municipalité a déjà fait déposer les radeaux, la croix en bois flottante ainsi qu'abaisser

la hauteur du plongoir. Un grand bravo, le meilleur moyen de couler ce projet en créant par inadvertance un groupe de pétitionnaire et cela pendant la mise à l'enquête, qui ne sera pas une partie de plaisir, à n'en pas douter, au vu du projet qui est largement surdimensionné.

Après étude du plan définitif mis à l'enquête, le groupe UDC ne peut que constater que dans un souci d'augmenter le nombre de places d'amarrage, notre Municipalité a autorisé le cerclage des bains publics, augmentant ainsi le risque de pollution des bains publics par entrave à la circulation de l'eau et manque de vidange.

C'est ce point-là qui cause problème, on impacte la viabilité de ces Bains volontairement en déposant la mise à l'enquête, sans déranger le Conseil, en décembre il sera trop tard pour amender cette position.

Le groupe UDC propose en urgence la création d'une commission du Conseil. Si possible les mêmes commissaires ayant participé au Préavis No 04/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 120'000.- pour l'élaboration de l'étude de l'assainissement, de la sécurisation et du réaménagement du port du Basset.

Cette commission sitôt nommée devra, dans un premier temps, être informée du projet définitif du réaménagement de ce port et recevoir les pétitionnaires pour entendre leurs doléances.

Dans un deuxième temps, elle sera à même de déposer les amendements qu'elle juge opportuns. Ces amendements seront ainsi traités en plénum lors de la séance d'octobre. La Municipalité ayant tout loisir de rectifier son anticipation, même à la mise à l'enquête.

Monsieur le Président, le groupe UDC vous suggère au point 14. Autres objets s'il y a lieu, de l'ordre du jour, de bien vouloir fixer les deux séances nécessaires en sollicitant notre Municipalité pour les dates et le lieu et pour les Chefs de groupes de désigner les commissaires participant à ces commissions. La date buttoir étant notre prochain Conseil du 12 octobre 2016. Je vous remercie ».

La discussion continue.

Mme Irina Gote, en sa qualité de présidente de la commission qui a travaillé sur le crédit d'étude du port, elle ne peut que confirmer ce qui a été dit en séance, à savoir que la Municipalité s'était engagée à ne pas toucher aux Bains de Clarens.

Alors, effectivement, à son tour elle a été assez étonnée de lire dans la presse qu'il y a eu un abaissement du plongoir et que la croix en bois a été enlevée.

Il est vrai que si la pétition arrive sur la table du Conseil, bien entendu qu'il faudra à ce moment-là nommer une commission pour l'étudier et se prononcer sur cet objet.

La discussion continue.

M. le Municipal Christian Neukomm profite quand même de faire un tout petit rappel en ce qui concerne la problématique du port. Cela fait un certain nombre d'années que le port n'est plus en mesure d'accueillir des navigateurs, qu'il y a une liste d'attente de près de 150 personnes, avec une durée moyenne de 6 à 7 ans d'attente. Ce projet a été mis de côté à l'époque où le projet privé en Massiez, à la hauteur du Centre de Congrès était sur les rails, et on sait ce qu'il en est advenu, il n'y a plus de port possible privé. Il a donc fallu que la Municipalité retravaille sur ce port

M. Neukomm rappelle également que ce port ne grandit pas en termes de surface, puisque s'il avait dû s'élargir ou prendre de la surface supplémentaire, il aurait fallu, à ce moment-là, discuter de manière très dure avec le Canton et c'était juste impossible à réaliser.

Ils ont donc essayé de faire un maximum pour améliorer, moderniser, sécuriser le port, pour faire en sorte que non seulement il soit plus agréable à vivre, mais que l'on y trouve 80 à 90 places supplémentaires.

Le Conseil sait que la volonté de la Municipalité a toujours été la transparence, que tous les grands projets sont toujours présentés à tous par le biais d'une séance publique d'information, que cette séance publique d'information a toujours lieu bien avant la mise à l'enquête publique, ce qui dans le texte de M. Meichtry est parfaitement faux car la mise à l'enquête n'a pas eu lieu. Elle n'est même pas encore partie puisque la Municipalité est encore en train de discuter avec le Canton sur les derniers réglages, entre autres en ce qui concerne les problèmes liés au parking et à la propreté de l'eau.

M. le Municipal Christian Neukomm se permet donc de reprendre le texte de M. Franco Meichtry et de donner quelques contre-vérités.

Alors, il faut d'abord dire que M. Meichtry a raison, le projet est toujours estimé à 2 millions, c'est toujours le cas et il n'y a pas de changement manifeste pour l'instant, les offres rentrent et la Municipalité attend l'aval du Canton pour pouvoir, dans le fond, mettre la gerbe finale pour présenter ce préavis au Conseil.

Quand M. Meichtry dit que malheureusement la mise à l'enquête est en cours, M. Neukomm vient de s'exprimer dans le sens opposé ;

- que le règlement a été présenté aux utilisateurs des ports, c'est une nouvelle fois faux. Le règlement est en étude au sein du Service des travaux, il n'a même pas été présenté, pour l'instant, à la commission des ports. La Municipalité est en parallèle avec le préavis de réaménagement du port sur le règlement. Donc on ne parle pas de règlement à ce stade-là, et la Municipalité n'est même pas encore au courant des derniers développements. Elle ne connaît que les tendances qui ont été présentées, pour ceux qui étaient présents, la semaine dernière au Pierrier, et elles feront l'objet naturellement d'un projet qui viendra et qui aboutira in fine, comme d'habitude, au Conseil.

En ce qui concerne la problématique des Bains publics, M. Christian Neukomm déclare que son collègue, M. Caleb Walther, pourra peut-être mieux expliquer. Effectivement le Service Domaines et Bâtiments a remplacé le radeau, la croix de bois flottante, pour des raisons de sécurité, car il semble que ces agrégats étaient en très mauvais état et ne garantissaient plus la sécurité. C'est la raison pour laquelle ils ont été enlevés et remplacés provisoirement par des éléments qui ne sont que provisoires.

M. le Municipal Christian Neukomm pense qu'à ce stade-là, prétendre que le cerclage de la zone des Bains va empêcher l'eau de circuler et augmenter la pollution, c'est une nouvelle fois complètement erroné. Pour ceux qui étaient au Pierrier, la semaine dernière, le spécialiste mandaté, le Bureau Ecoscan, qui a quelques références et il a, de manière très claire, expliqué ce qui allait advenir. Evidemment qu'un mur ne va pas être érigé pour bloquer la circulation de l'eau. M. Neukomm rappelle que les passerelles étaient sur l'eau, en flottaison et pas sous l'eau, et la circulation de l'eau ne va pas être modifiée par cette problématique.

En plus de cela, la nouvelle orientation des pontons garantit une sécurité pour les baigneurs, tout en préservant l'espace, au m² près, et cela empêchera justement les bateaux qui actuellement pourraient arriver dans la zone des baigneurs, s'ils étaient mal orientés. Ils ne pourront plus, à l'avenir, transgresser cette zone. Donc, une fois de plus, on adapte les Bains publics, pour les rendre plus sûrs, en leur maintenant toute leur qualité et leur surface.

Le fait de dire que la Municipalité dépose la mise à l'enquête sans déranger le Conseil, M. Neukomm déclare à M. Meichtry que la Municipalité a toujours travaillé de la même manière, et qu'en général elle n'arrive pas avec un préavis au Conseil avant d'avoir fait une mise à l'enquête.

Donc en l'occurrence, lors de la mise à l'enquête, c'est à ce moment-là que l'on peut clairement affirmer, s'opposer, lever les boucliers si nécessaire, mais pour l'instant on n'en est pas à ce stade-là.

Pour terminer, bien sûr que la Municipalité est naturellement opposée à la proposition que M. Meichtry fait au Conseil. Elle regrette et trouve dommage quand même que M. Meichtry, qui est un des Conseiller communaux présents mercredi dernier, qui a eu l'occasion d'entendre tout ce que M. le Municipal Christian Neukomm vient de dire, qui en plus de cela, de manière précise et en aparté a pu discuter et avec M. Julien Chevalley, responsable de l'Office des sports, de ces problématiques de radeaux, et avec M. Sentinelli, Chef de service, et avec M. Walther, et qu'il a été expliqué à M. Meichtry, pendant un certain nombre de minutes, ce qui avait été fait et ce qui allait être fait, et qu'il n'ait pas pris acte de ce qui lui a été dit.

M. le Municipal Christian Neukomm termine simplement en répétant que la Municipalité naturellement s'oppose à cette proposition.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger, pour que les choses soient tout à fait claires, a juste une question à la Municipalité. A part des dépenses d'entretien, il a entendu qu'il y avait un élément qui était en mauvais état et qui a été remplacé, ce qui lui semble assez normal, est-ce que des montants ont été investis dans ce projet ?

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que dans le nombre de notes qu'il a prises, il a oublié de parler de cela. Effectivement il n'y a aucun travail, actuellement, qui a un quelconque rapport avec le port. Bien entendu que quand une passerelle est en mauvais état, qu'une planche a cassé, il faut bien qu'on la remplace. Depuis quelque temps il est fait le minimum en terme de réparation, parce qu'une fois de plus il est inutile de commencer à faire des grandes transformations. On ne touche pas du tout à la structure actuelle. S'il y a quelques travaux ce sont des travaux d'entretien courant d'un port qui nécessite forcément quelques travaux d'entretien, mais ils ne sont absolument pas impactés sur un quelconque préavis quel qu'il soit.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe au vote pour savoir si cette motion est recevable et s'il faut l'envoyer à une commission. Ceux qui acceptent cette motion votent oui, autrement non ou abstention.

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de cette motion par 68 NON, 1 OUI et 13 abstentions.

M. le Président s'excuse auprès de M. Christophe Privet pour l'avoir oublié.

12.3 Postulat de M. le Conseiller communal Christophe Privet « Aide au logement 2.0 (deux points zéro) ».

M. Christophe Privet donne lecture du développement de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Mon postulat fait suite au rapport-préavis N°23/2009 relatif à la mise en place d'une aide individuelle au logement suite a une interpellation de M. Jean-Pierre Buholzer et une simple question de M. André Groux sur ce sujet.

Le 9 novembre 2011, notre Conseil a adopté le règlement communal sur l'aide individuelle au logement.

Depuis cette date, il me semble que des erreurs d'interprétation au sein du Conseil et plus particulièrement durant les deux dernières campagnes, je parle bien entendu des élections complémentaires et de l'élection générale, se sont souvent retrouvées à devenir une vérité.

Il est vrai aussi que si l'on se contente de lire le site internet de notre commune le règlement mis en place et que l'on remplit le formulaire en ligne pour les démarches administratives, on peut réellement croire que l'aide au logement est ouverte à tous.

- Célibataire, concubinage, partenariat enregistré, marié avec ou sans enfants, divorcé, veuf.

Sur le site de la commune on peut lire : « L'aide individuelle au logement est réservée aux ressortissants suisses et aux étrangers au bénéfice d'un permis B ou C en cours de validité, domiciliés à Montreux depuis deux ans de manière continue.»

Ce petit bout du règlement est issu d'une commission du Conseil qui avait amendé le préavis dans ce sens, c'est-à-dire de réduire de deux ans la présence sur la ville de Montreux pour bénéficier de l'aide au logement en lieu et place de 3 ans, tel que c'était proposé dans le préavis de base.

Or, il s'avère que ce n'est pas tout à fait le cas. L'aide au logement, n'est pas ouverte à toutes les franges de la population.

Les célibataires (sans enfants), les personnes en concubinage (sans enfants), les personnes au bénéfice du partenariat enregistré (sans enfants), les personnes divorcées (sans enfants) et enfin les veufs (sans enfants), n'y ont simplement pas accès.

Donc, sans vouloir en rajouter, les arguments lancés dans ce Conseil ou en dehors de celui-ci dans le cadre des campagnes politiques, qui laisse à croire que notre commune a mis en place des moyens pour aider les jeunes sortant des études, par exemple, de pouvoir continuer à se loger à un prix raisonnable à Montreux, grâce à l'aide individuelle au logement, est une véritable chimère...

Il faut véritablement mettre en place une politique d'aide individuelle au logement, ouverte à un maximum de nos concitoyens.

Si l'on regarde l'évolution des chiffres des résidents montreusiens, les départs sur une année, j'ai pris les chiffres du mois de mai 2015 à mai 2016, lors du dépôt de mon postulat :

Ce dernier pour la population résidente établie sur Montreux se monte à : - 112 habitants.

Il faut être réaliste, la progression de personnes pouvant s'installer à Montreux à tendance à stagner sérieusement, voire à fléchir vers le bas !

Par ce postulat, je souhaite qu'une commission se penche sur la proposition suivante :

L'aide individuelle au logement doit être aussi disponible pour les tranches de la population sans enfants et ce afin de préserver notre ville de l'exode d'habitants vers des logements moins onéreux.

J'entrerai dans les détails en séance de commission, afin de préciser les implications prévisibles en regard de la loi cantonale vaudoise sur ce sujet.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de renvoyer ce postulat en commission pour étude et rapport ».

M. le Président Christian Bécherraz demande s'il y a plus de 5 personnes qui appuient le renvoi de ce postulat en commission, ce qui est bien le cas.

Ce postulat sera donc envoyé en commission pour prise en considération ou non.

13. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Il y a une interpellation de M. Daniel Manzini concernant le projet des Jardins de la Rouvenaz.

M. Daniel Manzini donne lecture du texte de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Au début de l'année 2015, c'est-à-dire il y a plus de 18 mois, la Municipalité présentait un préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'environ 1,8 millions pour financer une étude du projet des Jardins de la Rouvenaz.

Le montant de cette réalisation était estimé à l'époque à environ 15 millions. De mémoire, le préavis avait été retiré par la Municipalité pour de multiples raisons.

L'échéancier mentionnait la mise sur pied d'un concours en 2010, d'une démarche participative en 2012 et l'obtention du permis de construire en 2015.

En fonction de ce qui précède, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Qu'est-ce qui a été entrepris depuis le retrait de ce préavis ?
- 2) Les 15 millions figurent-ils toujours au plan des investissements ?
- 3) S'agit-il encore d'une priorité du plan de législature de la Municipalité ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses ».

M. le Municipal Christian Neukomm va faire un préambule, comme M. Staeger précédemment. Comme M. Neukomm a appris que les socialistes déposaient quelque chose sur les Jardins de la Rouvenaz, mais qu'il ne connaissait pas le texte exact, il a fait un petit texte et il aimerait bien le garder. Alors si on n'y voit pas d'inconvénient il ne répondra pas directement question par question, mais les réponses sont dans son texte, et il en donne lecture :

« En date du 18 février 2015, votre Conseil a pris connaissance du rapport de la Commission ad-hoc concernant le financement nécessaire à la poursuite des études de ce projet d'aménagement. L'accueil partagé que vous avez finalement réservé à ce projet, ainsi que les nombreuses questions qu'il soulevait ont incité la Municipalité, par mesure de prudence, à retirer ce préavis.

Depuis lors, en parfaite collaboration avec le groupe des mandataires, la Municipalité s'est attachée à rechercher les solutions les plus appropriées en vue de résoudre les différentes problématiques soulevées par les propositions de requalification de ces jardins, qu'il s'agisse de l'aménagement des berges, du maintien des arbres et des entourages dont ils sont sertis, ce que l'on appelait les salons, de la scène multi-usages, de la place de jeux ou encore du jeu d'eau, tant d'éléments qui ont fait l'objet de larges discussions, tant au sein de la Commission ad-hoc, qu'en plénum.

Pour l'heure toutefois, la Municipalité est d'avis que si des études complémentaires sont sans doute encore nécessaires afin d'ancrer de manière définitive les derniers éléments du projet, il convient aussi de prendre à nouveau un tout petit peu de distance de façon à assurer à terme, la qualité d'adhésion indispensable à la réalisation de cet important chantier de réaménagement de l'espace public de nos rives. Dans cette perspective, et alors qu'elle est occupée à plancher sur son prochain programme de législature, la Municipalité estime opportun de reporter la présentation de ce projet auprès de votre Conseil.

D'ailleurs, il convient de souligner que le plan des investissements 2016 – 2021, en cours d'élaboration, relève déjà des engagements extrêmement importants et dès lors, dans son souci constant de veiller à répartir de manière judicieuse les dépenses publiques, la Municipalité préfère dans l'immédiat, remettre à peu plus tard la finalisation de ce projet. En effet, au regard du coût de réalisation à consentir - devisé pour rappel à quelques 14 millions - une telle revalorisation de cette portion de Montreux ne saurait être réalisée sans un soutien populaire majoritaire.

D'ici le milieu de la législature en cours, la Municipalité sera sans doute à même de préciser la période durant laquelle la suite de cet important projet pourrait être initiée, tant que faire se peut ».

M. Daniel Manzini se réjouit que M. Neukomm ait pu prendre plaisir à rédiger son texte, mais il n'a pas eu toutes les réponses aux trois questions qu'il a posées.

M. le Municipal Christian Neukomm va répondre aux trois questions de M. Daniel Manzini. Il semblait à M. Neukomm que l'on pouvait lire ces réponses entre les lignes.

A la question 1 : M. Neukomm l'a dit la Municipalité travaille avec le Bureau Obras. Ils ont revu tous les points qui avaient été soulevés lors du plénum et après lors de la commission qui avait réuni des extraits de chaque groupe avec les utilisateurs, et suite à cela le bureau a travaillé et a amené des solutions qui sont toujours en discussion. Voilà ce qu'il en est, à ce stade, au niveau technique.

A la question 2 : M. Neukomm vient de le dire, les 15 millions figurent toujours au plan des investissements. La Municipalité est en train de préparer son plan de législature, et cela figure forcément dans le plan de législature.

A la question 3 : M. Neukomm croit avoir été plus ou moins clair. Il y a aussi d'autres gros investissements absolument nécessaires et la Municipalité jugera, dans le courant de la présente législature, à quel moment elle pourra ou fera le pas de présenter le préavis.

M. le Municipal Christian Neukomm espère avoir été enfin complet.

M. Daniel Manzini déclare qu'oralement M. le Municipal a été complet.

14. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président Christian Bécherraz rappelle à tous les intervenants de faire parvenir à la secrétaire, le plus vite possible, les textes qui ont été lus ce soir.

Il a aussi omis de le dire, la correspondance sera annexée au procès-verbal.

M. le Président donne la parole à qui le souhaite.

M. Heinz Schoeneich désire juste informer le Conseil des suites de son interpellation de juin, à propos de la cloche de Brent. Il signale à l'assemblée que la cloche sonne à nouveau à Brent et il remercie la Municipalité pour la rapidité d'intervention pour la réparation. Il avait juste encore une petite question : pourquoi elle ne sonne qu'à partir de 07h00, alors qu'avant c'était à partir de 06h00 ?

M. le Président a encore une communication. A la fin du Conseil il demande à M. Olivier Müller et à Mme Laurence Sierro de bien vouloir passer auprès de notre huissier, et les en remercie. On lui a aussi dit de recommander aux membres du Conseil, au sujet des cartes de vote, de ne rien inscrire dessus.

M. Patrick Grognez intervient pour rappeler la Fête au village à Clarens, qui se déroulera ce week-end, les 9 et 10 septembre. Elle aura lieu au bas de la Maison de Quartier, au bas de la rue de Jaman, au carrefour même, et une partie officielle est prévue samedi à 11h30 et toutes et tous sont conviés.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cela fait 18 ans, soit quatre législatures, que notre collègue PLR Bernard Gret a œuvré au sein de notre Conseil.

C'est vrai qu'il n'est pas tonitruant notre ami Bernard. Libéral convaincu, son métier d'ingénieur HES en génie rural lui donne toutefois une sympathique touche verte. Expert en bêtises qu'ont commises nos prédécesseurs en matière environnementale, il a souvent pour mission professionnelle de les corriger.

Ce sont d'ailleurs ces différents processus participatifs et informatifs, en soirée, qui le tiennent régulièrement éloigné de notre région et de nos commissions montreusiennes, l'incitant ainsi à laisser sa place aux jeunes.

C'est en fin connaisseur qu'il a siégé deux législatures au Conseil intercommunal du SIGE, dont une à la Commission des finances qu'il a même présidée.

Pas tonitruant, disais-je ; mais il sait se rappeler à notre bon souvenir, par de petites pointes d'humour malicieusement placées, pour désamorcer ou pour attiser un débat, c'est selon son humeur.

C'est en vérideliste chevronné qu'il a contemplé sa commune depuis en haut et c'est en poète qu'il a déposé, entre autres, le postulat pour l'élection d'un sapin président. Il nous a même fait rêver d'un lac à Jaman !

Habitant Sonzier, ce n'est toutefois pas un ermite, gageons que nous le rencontrerons à nouveau lors de différentes manifestations sur le territoire de sa commune.

Je vous remercie de votre attention ».

M. Yves Depallens demande juste aux nouveaux membres de la CCO de se réunir à l'issue de ce Conseil, afin de fixer une nouvelle date pour son établissement, car pour mardi prochain la moitié de la commission ne peut pas venir, et il serait bien que pour son établissement la majorité de la commission soit présente. Il remercie d'ores et déjà tous les membres de la CCO de se réunir à la fin du Conseil.

M. Christophe Privet se permet d'intervenir ce soir, dans les divers, au sujet de la salle. Il pense que comme la plupart de ses collègues l'ont ressenti ce soir, il n'y a pas de ventilation ou d'air un peu frais, d'ailleurs cela se sentait en allant chercher l'eau au robinet des toilettes pour pouvoir se désaltérer, et peut-être ce serait l'occasion de

faire un petit bilan technique de cette salle, puisque depuis que l'on est entré dedans il y a des petits problèmes Wi-Fi. M. Privet a vu que ce soir l'écran à la disposition de M. le Président ne réagissait pas à ses doigts de fée. Il pense, à son avis, qu'il serait intéressant qu'à l'avenir le technicien et le concierge de ce bâtiment soient là avant le démarrage de la séance du Conseil, afin d'être dans des conditions un petit peu optimales.

M. le Président Christian Bécherraz répond que ces Messieurs étaient là avant lui. Quant à la question de l'eau il y a eu un couac, il en est désolé et cela ne se reproduira pas pour les prochaines séances.

M. Alexandre Staeger relève qu'effectivement la lumière rouge de son micro est cassée et il ne sait plus quand il doit parler ou pas.

Il a deux communications à faire. La première au sujet du parti Montreux Libre qui a eu le plaisir d'élire une nouvelle Présidente et une nouvelle Vice-présidente. Nouvelle Présidente en la personne de Mme Susanne Lauber Fürst et nouvelle Vice-présidente en la personne de Mme Carola Fastiggi.

La deuxième communication, c'est par rapport à la Commission de gestion. Plutôt que de se retrouver à la fin de la séance, M. Staeger se propose d'envoyer un doodle tout prochainement, afin de fixer la séance de démarrage de cette année, comme pour la CCO, et M. le Président Christian Bécherraz recevra copie de ce mail.

M. le Président remercie M. Staeger.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président Christian Bécherraz remercie les membres du Conseil pour cette séance et leur demande de déposer les bouteilles ou les verres à l'extérieur de la salle, ainsi que transmettre à la secrétaire, dans la semaine, comme il l'a déjà demandé, les interventions écrites.

Il souhaite à toutes et tous un bon retour dans leur foyer.

Il est 22h25, M. le Président lève la séance.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Christian Bécherraz

Charlotte Chevallier

Annexes : 7 correspondances

